



HAL
open science

Un tableau de bord démographique pour l'Île-de-France

Gérard-François Dumont

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. Un tableau de bord démographique pour l'Île-de-France. Cahiers du CREPIF (Centre de recherches et d'études sur Paris et l'Île-de-France), 1993, 45, pp.111-119. halshs-01147916

HAL Id: halshs-01147916

<https://shs.hal.science/halshs-01147916>

Submitted on 3 May 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

CHRONIQUE SUR PARIS ET L'ILE-DE-FRANCE

UN TABLEAU DE BORD DÉMOGRAPHIQUE POUR L'ILE-DE-FRANCE

PAR GÉRARD-FRANÇOIS DUMONT
PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE PARIS IV-SORBONNE
DIRECTEUR ADJOINT DE L'INSTITUT D'URBANISME
ET D'AMÉNAGEMENT

L'organisation de l'information et de la recherche démographique comprend, en France, trois niveaux.

Les trois niveaux permettant la connaissance démographique

A la base, le recueil des informations élémentaires est, pour l'essentiel, le fait des communes. Celles-ci tiennent l'état civil, qui inventorie les événements démographiques : naissances, décès, mariages... En outre, le maire est le responsable des opérations de recensement qui devraient, selon l'ordonnance de 1822, être réalisées à un rythme quinquennal. En fait, depuis la Seconde guerre mondiale, les périodes intercensitaires se sont allongées à 7 ou 8 ans.

D'autres informations élémentaires sont recueillies régulièrement par des organismes publics (Office des Migrations Internationales, Office français de protection des réfugiés et apatrides,...) ou périodiquement à l'occasion d'enquêtes ou de sondages réalisés par des organismes publics, para-publics, ou privés.

Les communes, sans le travail desquelles les données démographiques seraient fort pauvres, sont épaulées par l'organisme responsable du second niveau : les opérations de dépouillement et de totalisation. L'INSEE a en charge la majeure partie de ces travaux même si certains d'entre eux sont du ressort d'autres administrations publiques. Par exemple, la Direction des populations et des migrations du ministère des Affaires sociales contribue à une collecte et à une mise en forme de données statistiques pour des immigrants et des étrangers en France.

Le troisième niveau remplit une partie de sa mission grâce aux informations résultant indirectement du premier niveau et directement du second niveau. Son rôle est d'effectuer des études, des analyses et des recherches pour mieux comprendre et apprécier les évolutions démographiques ainsi que leurs interactions avec les évolutions économiques,

sociologiques, politiques. Nombre d'institutions concourent à cette tâche : l'INSEE, l'Institut national d'Études démographiques (INED), car les pouvoirs publics ont cru bon, en 1945, de créer une institution ad hoc pour cette mission, ainsi que différents organismes publics, parapublics ou privés : citons, entre autres (et dans le désordre), l'Institut de démographie de l'Université de Paris I (IDUP), les Instituts régionaux de démographie, l'Institut de démographie politique (Université de Paris-Sorbonne), l'Alliance Population et Avenir, l'Association pour la recherche et l'information démographiques (APRD), différents centres de recherches ou unités de recherches associées au CNRS... D'autres institutions, comme le CEPED (Centre français sur la Population et le Développement) ou l'ORSTOM (Office de recherche scientifique et technique outre-mer) conduisent des études et des recherches principalement orientées sur la population des pays en voie de développement.

Reconstitution de séries et lisibilité

Malgré tous les travaux conduits, il nous était déjà apparu une double nécessité : avoir davantage de reconstitution de séries et essayer de donner un maximum de lisibilité à ces reconstitutions. En effet, d'une part, la nature même de la démographie, science de la longue durée (1), impose d'élaborer des séries longues pour comprendre puisque les principaux flux annuels (naissances, décès) ne peuvent, par nature, et sauf phénomènes graves (poussées endémiques très mortelles, guerres, catastrophes naturelles), représenter qu'une modification assez minime des stocks (les populations constatées au premier janvier).

D'autre part, la lecture de multiples tableaux chiffrés qu'il faut recouper pour étudier telle ou telle évolution reste, même pour celui qui a un esprit « statistique », assez indigeste. En outre, les tableaux publiés se limitent souvent aux données les plus récemment disponibles, ce qui rend difficile la compréhension des évolutions historiques. Il convient donc de réaliser des regroupements, des associations et des présentations toujours plus accessibles pour améliorer la qualité de l'information sans sacrifier l'impératif scientifique. Il s'agit de trouver le chemin permettant d'exposer avec simplicité mais sans simplification susceptible de déformer la réalité. C'est pourquoi nous avons proposé d'utiliser le concept de tableau de bord en démographie (2) en essayant de synthétiser des séries statistiques sur la population dans des tableaux répondant chacun à une logique propre à une meilleure connaissance. Un tableau de bord est, en effet, un instrument dont l'objet est de livrer l'information dans ses aspects essentiels, avec une grande lisibilité et une périodicité régulière.

(1) Gérard-François Dumont, « Démographie, science sociale », *La vie, la mort, la foi. Mélanges à Pierre Chaunu*, PUF, Paris, 1993, pp. 107-125.

(2) Cf. *La France ridée*, Hachette, collection Pluriel, 1986, pp. 288 et suivantes. Cf. également Gérard-François Dumont, « Pour un carré magique de la démographie de la France », *Cahiers d'action familiale*, octobre 1987, pp. 48-53.

Deux remarques

Cette méthode, appliquée à la population de la région-capitale, permet de proposer un tableau de bord démographique de l'Ile-de-France. Les informations données dans ce tableau de bord appellent deux commentaires généraux ainsi que des précisions propres à chaque tableau.

D'abord le lecteur peut s'étonner de deux limites : les séries constituées sont assez courtes et la dernière année publiée est antérieure à l'année n-1 de publication de ce tableau de bord. Ceci résulte des connaissances disponibles. Depuis le recensement de 1982, l'INSEE publie chaque année (1) des données régionales plus détaillées qui n'étaient pas disponibles auparavant. Quant aux délais de dépouillement, de totalisation puis de publication, concernant de telles données détaillées, ils restent supérieurs à un an et ont même reculé dans certains cas (2).

Les sept tableaux de bord APRD

Les tableaux proposés sont les suivants :

— Tableau de bord n°1 : Mouvement naturel :

Ce tableau présente, en chiffres bruts, le solde naturel régional qui résulte de la différence entre les décès domiciliés et les naissances domiciliées (3). Il donne également la population moyenne, c'est-à-dire la moyenne de la population calculée en divisant par deux la somme de la population estimée au 1^{er} janvier de l'année et de la population estimée au 1^{er} janvier de l'année N + 1. L'adjectif « estimée » est celui qu'il convient d'utiliser, car ces chiffres de population moyenne tiennent compte du mouvement naturel et des évolutions migratoires dont l'évaluation reste difficile en France dans les périodes intercensitaires. La France, en effet, ne dispose pas, comme d'autres pays européens, de registres de population.

— Tableau de bord n°2 : Taux du mouvement naturel

Outre les trois taux classiques (taux de natalité, taux de mortalité, taux d'accroissement naturel), le tableau renseigne également sur le taux de mortalité infantile que l'on peut considérer comme un indicateur de l'état sanitaire des pays. Les montants indiqués et donc l'évolution des trois premiers taux doivent être analysés avec prudence. Ils sont, en

(1) Dans *les collections de l'INSEE* jusqu'à 1987, puis dans *INSEE-Résultats* depuis 1988, série *démographie-société*, « La situation démographique en... »

(2) D'où une réaction de l'Association Population et Avenir à laquelle l'INSEE a répondu. Cf. *Population et Avenir*, 612, mars-avril 1983.

(3) Pour une définition et une juste compréhension des concepts utilisés, Cf. Gérard-François Dumont, *Démographie*, Dunod, Paris, 1992.

effet, calculés avec un numérateur très fiable (naissances-décès) et un dénominateur moins précis (la population moyenne) comme exposé ci-dessus.

— **Tableau de bord n°3 : Naissances et légitimité**

Ce tableau répond à deux questions : quels sont le nombre et la proportion des naissances hors-mariage ? Quels sont le nombre et la proportion des mariages légitimant des enfants ? Les réponses à ces questions éclairent la sociologie de la famille et l'attitude des individus et des couples face à la légitimité des nouveaux-nés.

— **Tableau de bord n°4 : Nuptialité**

Ce tableau souligne d'abord les taux de nuptialité tels qu'ils sont publiés dans *INSEE-résultats*. Leur signification est relative car ils prennent en compte les mariages enregistrés (au numérateur) et la population moyenne estimée (en dénominateur). C'est pourquoi ce tableau indique le nombre des mariages domiciliés qui sont toujours plus nombreux en Ile-de-France que les mariages enregistrés. En effet, les jeunes couples résidant en Ile-de-France ont une propension assez marquée à aller se marier dans une autre région, le plus souvent dans la région d'origine de l'un d'entre eux. La connaissance des divorces, enfin, est une donnée indispensable pour analyser l'évolution des comportements de nuptialité.

— **Tableau de bord n°5 : Age au mariage des femmes célibataires**

L'analyse de la nuptialité justifie de prendre en compte l'âge au mariage des femmes célibataires, c'est-à-dire l'âge auquel les femmes se marient pour la première fois (cette première fois reste d'ailleurs la seule fois dans la majorité des cas en dépit de la hausse de la divortialité). L'INSEE indique également l'âge en mariage des hommes célibataires qui est une donnée moins intéressante pour des raisons biologiques évidentes. L'INSEE livre ces chiffres pour les mariages enregistrés mais les proportions obtenues seraient très certainement semblables pour les mariages domiciliés.

— **Tableau de bord n°6 : Naissances légitimes selon le rang de naissance**

Le tableau indique la structure par rang des naissances et donc les comportements des couples concernant la dimension de la famille. Le rang 1 regroupe toutes les naissances du premier enfant des femmes dans le mariage du moment. Le tableau comprend donc deux limites. D'une part, il ne porte que sur des naissances légitimes ; d'autre part, il ne tient compte que du mariage du moment. Autrement dit, le nouveau-né d'un couple marié sera considéré de rang 1, même si l'épouse a déjà eu deux enfants d'un précédent mariage ou hors mariage. Néanmoins,

le nouveau bulletin de naissance des enfants déclarés vivants mis en œuvre en 1992 devrait permettre de connaître le rang de tous les enfants dans le calendrier des naissances, puisqu'il inclut une question n°17 demandant des renseignements sur tous les autres enfants nés vivants.

— **Tableau de bord n°7 : Nationalité des époux et des nés vivants légitimes**

L'analyse d'une population conduit à effectuer des répartitions par sexe, par âge, par catégories socio-professionnelles, par lieu d'habitation... et également par nationalité. Connue à partir des bulletins individuels du recensement, la nationalité est également saisie à l'occasion de deux événements démographiques : le mariage et la naissance. Les bulletins de mariage permettent de connaître les mariages entre Français, entre étrangers ainsi que les mariages mixtes. Le bulletin de naissance ne précise pas la nationalité des nouveaux-nés, mais indique celle de la mère (ainsi d'ailleurs que celle du père lorsque celui-ci est porté sur le bulletin).

La compréhension de l'évolution des données relatives à la nationalité doit être relativisée en tenant compte des spécificités du code de la nationalité française (1) ainsi que des réformes de ce code susceptibles de venir modifier les frontières juridiques entre la nationalité française et la nationalité étrangère.

* * *

Ces tableaux, volontairement limités au nombre de sept pour que l'information reste lisible, apparaissent suffisants pour prendre le pouls de l'évolution démographique de l'Ile-de-France, même s'ils omettent, faute de données annuelles officielles, au moins trois éléments importants : le bilan migratoire, les structures par âge et la fécondité, dont les résultats n'ont un degré satisfaisant de fiabilité que les années de recensement (1975 - 1982 - 1990).

Ces tableaux pourraient cependant être, soit complétés pour prendre en compte d'autres informations, soit affinés pour l'examen de tel ou tel aspect de la population francilienne (évolution de l'emploi, évolution par département, densité par zone,...).

Enfin, le lecteur peut constater que le tableau de bord APRD de la population de l'Ile-de-France livre parfois la même information à plusieurs reprises : c'est bien entendu volontaire et pour respecter le concept même de tableau de bord qui exige, au nom de la lisibilité, que l'œil ne soit pas obligé de se reporter constamment à un autre tableau pour embrasser telle ou telle question.

1) Cf. *Iris*, n°1, 4^e trimestre 1987.

TABLEAUX DE BORD APRD DE L'ILE-DE-FRANCE

1. Mouvement naturel

Années	Population moyenne milliers (1)	Nés vivants (2)	Décès (3)	Solde naturel (2) - (3)
1969	9 313	153 049	87 298	+ 65 751
1970	9 563	161 314	84 783	+ 76 531
1971	9 703	171 015	87 899	+ 83 116
1972	9 837	171 935	86 975	+ 84 960
1973	9 962	166 965	86 703	+ 80 262
1974	9 843	155 111	86 149	+ 68 962
1975	9 898	146 816	86 643	+ 60 173
1976	9 932	144 558	87 950	+ 56 608
1977	9 965	151 217	82 388	+ 68 829
1978	10 005	148 269	83 591	+ 64 678
1979	10 044	150 727	83 098	+ 67 629
1980	10 091	159 378	83 703	+ 75 675
1981	10 073 ^a	159 304	83 722	+ 75 582
1982	10 100	159 427	82 988	+ 76 439
1983	10 138	152 745	84 618	+ 68 127
1984	10 180	156 521	81 943	+ 74 580
1985	10 228	159 120	83 448	+ 75 672
1986	10 177	162 670	82 555	+ 80 115
1987	10 281	162 988	79 456	+ 83 532
1988	10 348	167 258	78 545	+ 88 713
1989	10 455	167 146	79 917	+ 87 229
1990	10 691	168 228	78 146	+ 90 082
1991	10 788	169 443	78 870	+ 90 573

(1) Évaluation fondée sur le dernier recensement (1968, 1975, 1982, 1990).

(2) Domiciliés (domicile de la mère).

(3) Domiciliés (domicile du décédé).

a : au 4 mars 1982 (recensement).

2. Taux du Mouvement naturel

Années	Taux de natalité (‰)	Taux de mortalité (‰)	Taux d'accroissement naturel (‰)	Taux de mortalité infantile (‰)
1968	16,4	9,4	+7,0	17,1
1969	16,4	9,4	+7,0	16,0
1970	16,9	8,9	+8,0	15,0
1971	17,6	9,0	+8,6	13,9
1972	17,5	8,8	+8,6	13,4
1973	16,8	8,7	+8,1	12,9
1974	15,8	8,8	+7,0	12,3
1975	14,8	8,8	+6,1	11,8
1976	14,6	8,9	+5,7	11,0
1977	15,1	8,2	+6,9	10,02
1978	14,8	8,3	+6,4	9,44
1979	15,0	8,3	+6,7	9,1
1980	15,8	8,3	+7,5	9,5
1981	-	-	+ -	9,5
1982	15,8	8,2	+7,6	8,6
1983	15,1	8,3	+6,7	8,8
1984	15,4	8,0	+7,3	8,2
1985	15,6	8,2	+7,4	8,0
1986	16,0	8,1	+7,9	7,9
1987	15,9	7,7	+8,1	7,8
1988	16,2	7,6	+8,6	7,8
1989	16,0	7,6	+8,3	7,4
1990	15,7	7,3	+8,4	7,3
1991	15,7	7,3	+8,4	7,6

3. Naissances et légitimité

Années	Naissances vivantes tot. domiciliés (1)	Naissances légitimes (2)	Naissances hors mariage (3)=(1)-(2)	Proportion en % (4)=(3)/(1)	Mariages domiciliés (5)	Mariages ayant légitimé (6)	Proportion en % (7)=(6)/(5)
1982	159 427	129 379	30 048	18,84	60 835	6 810	11,19
1983	152 745	121 535	31 210	20,43	60 021	6 838	11,39
1984	156 521	122 126	34 395	21,97	57 516	6 744	11,72
1985	159 120	121 386	37 734	23,71	56 882	7 144	12,55
1986	162 670	120 817	41 853	25,72	57 284	7 654	13,36
1987	162 988	118 614	44 374	27,22	57 665	8 763	15,19
1988	167 258	118 815	48 443	28,96	59 318	9 212	15,53
1989	167 146	116 780	50 366	30,13	62 989	9 935	15,77
1990	168 228	115 174	53 054	31,54	66 116	10 304	15,58
1991	169 443	114 199	55 244	32,60	66 510	10 564	15,88

4. Nuptialité

Années	Mariages enregistrés (1)	Taux de nuptialité (pour 1000)	Mariages domiciliés (3)	Divorces (4)
1982	50 463	5,0	60 835	23 395
1983	49 786	4,9	60 021	23 155
1984	47 201	4,6	57 516	23 622
1985	46 945	4,6	56 882	24 007
1986	47 497	4,7	57 284	24 077
1987	47 330	4,6	57 665	23 519
1988	48 123	4,7	59 318	23 447
1989	51 293	4,9	62 989	22 869
1990	53 878	5,0	66 116	22 019
1991	53 090	4,9	65 510	24 302

(4) Département de jugement.

5. Age au mariage des femmes célibataires (mariages enregistrés)

Années	Mariage de célibataires (épouses) (1)	Moins de 20 ans (2)	20 à 24 ans (3)	Moins de 25 ans (4) = (2) + (3)	Proportion moins de 25 ans (5) = (4)/(1)
1982	42 034	3 452	20 840	24 292	57,79
1983	40 090	3 066	19 682	22 748	56,74
1984	38 945	2 477	18 106	20 583	52,85
1985	37 488	1 983	16 963	18 946	50,53
1986	38 830	1 752	16 399	18 151	46,74
1987	38 478	1 527	15 191	16 718	43,44
1988	39 341	1 344	15 029	16 373	41,62
1989	41 945	1 440	15 193	16 633	39,65
1990	44 290	1 475	15 145	16 620	37,53
1991	43 853	1 475	14 473	15 948	36,37

6. Naissances légitimes suivant le rang de naissance

Années	Né vivants légitimes (domicil)	Rang 1	Rang 2	Rang 3	Rang 4 et +
1982	129 379 100 %	58 722 45,39 %	44 226 34,18 %	16 602 12,83 %	9 829 7,6 %
1983	121 535 100 %	55 690 45,82 %	41 848 34,44 %	14 377 11,83 %	9 620 7,91 %
1984	122 126 100 %	55 340 45,31 %	41 645 34,10 %	15 124 12,34 %	10 107 8,20 %
1985	121 386 100 %	54 412 44,83 %	40 871 33,67 %	15 721 12,95 %	10 382 8,55 %
1986	120 817 100 %	53 403 44,20 %	40 399 33,44 %	16 312 13,50 %	10 703 8,86 %
1987	118 614 100 %	51 711 43,60 %	39 799 33,55 %	16 643 14,03 %	10 461 8,82 %
1988	118 815 100 %	51 756 43,56 %	38 949 32,78 %	17 151 14,44 %	10 959 9,22 %
1989	116 780 100 %	51 612 44,19 %	37 628 32,22 %	16 777 14,37 %	10 763 9,22 %
1990	115 174 100 %	52 548 45,63 %	36 294 31,51 %	15 882 13,79 %	10 450 9,07 %
1991	114 199 100 %	53 817 47,13 %	35 332 30,94 %	14 989 13,12 %	10 061 8,81 %

7. Nationalité des époux et des nés vivants légitimes

Années	Mariages domiciliés (1)=(2)+(3)+(4)	Les deux époux français (2)	Les deux époux étrangers (3)	Un français un étranger (4)	Nés vivants domiciliés légit. (5)=(6)+(7)	Mère française (6)	Mère étrangère (7)
1982	60 835 100 %	50 647 83,25 %	3 298 5,42 %	6 890 11,33 %	129 379 100 %	98 838 76,40 %	30 541 23,60 %
1983	60 021 100 %	49 035 81,69 %	3 521 5,87 %	7 465 12,44 %	121 535 100 %	90 711 74,64 %	30 824 25,36 %
1984	57 516 100 %	46 526 80,89 %	3 443 5,99 %	7 547 13,12 %	122 126 100 %	91 392 74,83 %	30 734 25,17 %
1985	56 882 100 %	45 522 80,03 %	3 316 5,83 %	8 044 14,14 %	121 386 100 %	91 248 75,17 %	30 138 24,83 %
1986	57 284 100 %	44 860 78,31 %	3 429 5,99 %	8 995 15,7 %	120 817 100 %	91 174 75,46 %	29 643 24,54 %
1987	57 665 100 %	46 557 80,74 %	3 295 5,71 %	7 813 13,55 %	118 614 100 %	89 921 75,80 %	28 693 24,20 %
1988	59 318 100 %	47 415 79,93 %	3 540 5,97 %	8 363 14,10 %	118 815 100 %	88 916 74,84 %	29 899 25,16 %
1989	62 989 100 %	48 576 77,12 %	4 139 6,57 %	10 274 16,31 %	116 780 100 %	87 015 74,5 %	29 765 25,5 %
1990	66 116 100 %	48 952 74,04 %	4 690 7,10 %	12 474 18,86 %	115 174 100 %	85 241 74,01 %	29 933 25,99 %
1991	65 510 100 %	47 077 71,86 %	4 912 7,50 %	13 521 20,64 %	114 199 100 %	84 118 73,66 %	30 081 26,34 %